



Partage pension alimentaire (frais exceptionnelles)

Par **Sarouchka**, le **04/06/2023** à **23:05**

Bonjour,

divorcee , mon ex-mari contribue à l'entretien alimentaire et non alimentaire de ma fille âgée de 21 ans à hauteur de 75 % des dépenses exceptionnelles. Moi la maman, je contribue à hauteur de 25 %

l'ensemble des factures est réglée par mes soins à hauteur de 100 % (loyer, charge, assurance) mon ex mari me règle donc 75 %

étant donné qu'il me règle 75 %, il a décider de me nommer unique bénéficiaire de la pension alimentaire dans sa déclaration d'impôts.

le pb est que ma fille fait sa première déclaration cette année.

étant donné que ces fameux 75 % sont pour ma fille , mon ex- mari ne devrait-il pas déclaré aux impôts cette somme en guise de pension alimentaire pour ma fille?

merci d'avance

Par **youris**, le **05/06/2023** à **11:59**

bonjour,

s'il s'agit d'une pension alimentaire fixée par une décision du JAF, le débiteur de la pension doit la verser à la personne désignée dans la décision du juge..

pour modifier le destinataire de la pension alimentaire, il faut une nouvelle décision du JAF.

La pension alimentaire à un enfant majeur doit être versée tant qu'il n'est pas autonome financièrement.

salutations